



Annulation bon de commande

Par **allain**, le **03/01/2008** à **20:50**

Bonjour, rn rn J'ai signé 1 bon de commande pour l'achat d'une voiture neuve. rn Il est prévu dans ce bon de commande : rn- 1 reprise de mon véhicule actuel. rn- 1 paiement comptant. rn- 1 acompte de 2000 € a été versé. rn rn Le véhicule à reprendre vient de tomber en panne : 3000 € de réparation. rn rn Est-il possible d'annuler cette commande sachant que je ne peux pas faire de crédit rn rn A vous lire.

Par **Jurigaby**, le **03/01/2008** à **21:27**

Bonjour. rn rn A vrai dire, je ne pense pas. rn rn Le contrat a été valablement conclu et vous devez garantie de délivrance d'une chose conforme.